

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES  
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024  
(version avec annexes)**

Nom de la compétition : précisé en **annexe**

Dates complètes : précisées en **annexe**

Lieu : précisé en **annexe**

Autorité Organisatrice (AO) : précisée en **annexe**

Grade : précisé en **annexe**

*La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrédition du jury, être inférieure à une disqualification.*

## 1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.  
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaut.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.  
2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau selon la procédure précisée en **annexe**.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet précisée en **annexe**  
3.2 Le PC course est situé à l'emplacement précisée en **annexe**, numéro de téléphone précisée en **annexe**,  
adresse mail précisée en **annexe**.

## 4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.  
4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisée en **annexe**.  
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisée en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).  
5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi du pavillon D, sauf délai différent précisée en **annexe** ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Les dates des courses sont précisées en **annexe**.  
6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.  
6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.  
6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont décrits **en annexe**.

## 8. ZONES DE COURSE



**ZONES DE COURSE**



PARTENAIRE  
OFFICIEL

PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe**.
- 9.3 Parcours longue distance :  
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont précisées **en annexe**.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ est définie en **annexe**.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en **annexe**.

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est définie en **annexe**.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour *les classes précisées en annexe*, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont précisés en **annexe**.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

## 18 CLASSEMENT

18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.

18.2 Courses retirées

Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :

- (a) le total des scores de ses courses.
- (b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance, comme précisé en **annexe**.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

## 19 REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites en **annexe**.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 **Utilisation du bout-dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels est précisée en **annexe**.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courrent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.

23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs (selon la précision en **annexe**).

## 25. EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

## 26. PRIX

Des prix seront décernés comme précisé en **annexe**.

**ANNEXES INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES  
DERIVEURS – CATAMARANS - QUILLARDS 2021-2024**

**Régate Espoirs SNO n°2, délocalisée à Préfailles**  
Samedi 18 juin 2022 – Pointe Saint-Gildas, Préfailles  
SNO Nantes – Grade 5B

**2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE**

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau **par action verbale**.

**3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS**

3.1 Se reporter au §2.3 de l'avis de course

3.2 Le PC course est situé à l'accueil de la capitainerie de la pointe de Saint-Gildas à Préfailles. Le comité de course est joignable au 06 71 20 77 83 ou au 06 68 56 56 76.

**4. CODE DE CONDUITE**

4.2 *Sans objet*

**5. SIGNAUX FAITS A TERRE**

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant la capitainerie.

**6. PROGRAMME DES COURSES**

6.1 Dates des courses :

Date	Classes
Samedi 18 juin 2022	420 IND ILCA 4/6/7

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **11h00**.

**7. PAVILLONS DE CLASSE**

Les pavillons de classe sont :

- 420 & IND : pavillon 420
- ILCA : pavillon LASER RADIAL VERT

**9. LES PARCOURS**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

**10. MARQUES**

10.1

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
<b>Frite verte</b>	<b>Bouées jaunes</b>	<b>Sans objet</b>	<b>Pas de changement de parcours</b>	<b>Bouée orange portant un pavillon bleu</b>

**12. LE DEPART**

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrême tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrême bâbord**.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

**14. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.

**15. SYSTEME DE PENALITE**

15.1 Pour **l'ensemble des classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup>	Temps limite pour finir pour le 1 <sup>er</sup> (intersérie ou groupes temps compensé)
<b>420 IND ILCA 4/6/7</b>	<b>20 minutes</b>	<b>35 minutes</b>	<b>35 minutes</b>

16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **40 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles à l'accueil de la capitainerie.

17.3 L'annexe T (conciliation) sera en vigueur sur cette épreuve. La conciliation sera assurée par le Président du Comité de Course (PCC). En cas d'échec de la conciliation, des avis seront transmis à l'adresse au plus tard le mardi midi suivant l'épreuve pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu selon des modalités qui seront transmises aux personnes concernées.

## 18 CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**.

## 19 REGLES DE SECURITE

19.1 Aucun émargement n'est prévu.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels **ou accompagnateurs**.

## 26. PRIX

Un prix sera distribué au 1er de chaque série.

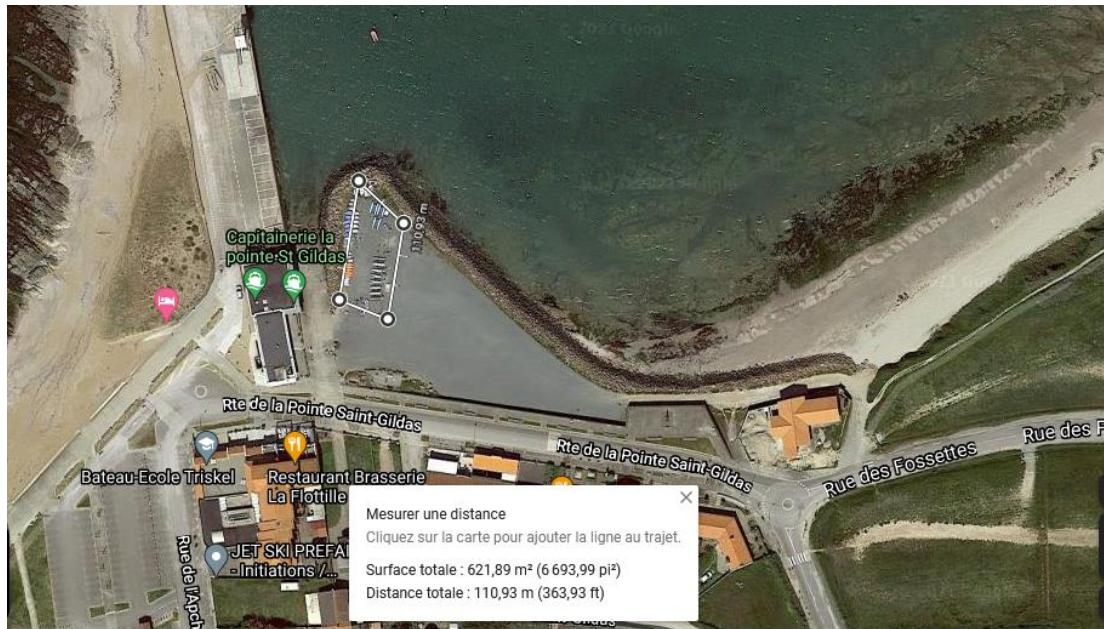
Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : **Nicolas MONSTERLET assisté de Frédéric WILLIAMS**

Président-e du jury :

### Annexe 1 : LIEU DE L'EPREUVE

L'épreuve se déroulera sur le site de la pointe Saint-Gildas à Préfailles (Compagnie des Ports de Loire-Atlantique). Le stockage des dériveurs se fera dans la zone matérialisée en blanc ci-dessous, réservée au club organisateur.



### Annexe 2 : ZONE DE COURSES



## Annexe 3 : PARCOURS

**Ordre de passage des bouées : D 1 2 3 1 2 D A**

Bouées à laisser bâbord

